COMMISSARIAT AUX COMPTES

commissaire
aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendes France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 email : cdetre@cdeconseil.com

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendes France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'INDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier*», nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Indre, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée depuis le 18 octobre 1989 par la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 email : cdetre@cdeconseil.com

L'usage depuis la création de votre association en 1989 et les contraintes imposées par la Fédération OCCE, impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le *« siège départemental »* et de comptes annuels dits agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 178 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 192 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 181 sur 196 lors de l'exercice précédent) ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces des comptes rendus financiers n'est pas mis en œuvre par votre siège départemental.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier ».*

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 email : cdetre@cdeconseil.com

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 23 janvier 2026

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 email : cdetre@cdeconseil.com

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-25			31-août-24	PASSIF	31-août-25	31-août-24
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	64 239,96	58 598,00
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	848 498,96	849 354,83
Constructions					Résultat de l'association	66 408,60	(7 427,12)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 240,55	3 000,95	239,60	643,04	***FONDS PROPRES ASSOCIATION***	**979 147,52**	**900 525,71**
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 050,00		5 050,00	5 050,00	Provisions pour charges	2 948,65	2 345,42
ACTIF IMMOBILISE	**8 290,55**	**3 000,95**	**5 289,60**	**5 693,04**	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***	**2 948,65**	**2 345,42**
Stocks	2 112,80		2 112,80	1 694,00	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		52,49
Coopératives et usagers divers	766,70		766,70	915,89	Fournisseurs	3 043,68	2 914,36
Comptes courants OCCE				756,42	Dettes fiscales et sociales	4 834,21	7 009,11
Autres créances (dont erreurs débitrices)	740,00		740,00		Comptes courants OCCE	1 462,39	
Trésorerie	964 247,25		964 247,25	903 550,24	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Charges constatées d'avance	332,76		332,76	237,50	Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	**987 139,92**		**987 139,92**	**907 154,05**	***DETTES***	**9 340,28**	**9 975,96**
TOTAL	**995 430,47**	**3 000,95**	**992 429,52**	**912 847,09**	**TOTAL**	**992 429,52**	**912 847,09**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

	2024/2025	2023/2024
Participation volontaire des familles	224 318,57	243 671,35
Ventes de produits	728 763,64	659 328,49
Prestations de service et animations	244 210,00	214 148,42
Subventions d'exploitation	208 246,75	189 545,72
Dons et Mécénat	32 241,89	24 046,99
Contributions financières reçues	119 573,71	69 042,15
Autres produits	1,77	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 557 356,33**	**1 399 783,12**
Achats de fournitures à céder	428 675,13	406 463,94
Variation des stocks de fournitures à céder	(418,80)	188,90
Autres achats et charges externes	996 859,44	909 210,45
Aides financières versées	12 011,00	4 540,00
Impôts et taxes	553,95	3 127,43
Salaires bruts	13 171,92	12 035,25
Charges sociales	2 804,64	2 152,77
Cotisations reversées à la Fédération	18 877,44	18 474,46
Autres charges	1 573,01	100,02
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	24 848,93	24 648,22
Dotations aux provisions et dépréciations	603,23	512,39
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	**1 499 559,89**	**1 381 453,83**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**57 796,44**	**18 329,29**
Produits des placements	13 852,97	12 974,48
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	**13 852,97**	**12 974,48**
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	**13 852,97**	**12 974,48**
RESULTAT COURANT (I + II)	**71 649,41**	**31 303,77**
Sur opérations de gestion	117 450,54	122 049,70
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**117 450,54**	**122 049,70**
Sur opérations de gestion	122 691,35	160 780,59
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**122 691,35**	**160 780,59**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**(5 240,81)**	**(38 730,89)**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**66 408,60**	**(7 427,12)**

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	57 475,00	60 390,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	57 475,00	60 390,00
TOTAL DES PRODUITS (hors cotisations coops payées au siège)	***1 688 659,84***	***1 534 807,30***
TOTAL DES CHARGES (hors cotisations coops payées au siège)	***1 622 251,24***	***1 542 234,42***

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
OCCE 36 INDRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	992 429,52 €	912 847,09 €	
Résultat de l'exercice :	66 408,60 €	-7 427,12 €	
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	192	196	
dont coopératives et foyers agrégés :	178	181	
dont coopératives et foyers non agrégés :	14	15	
Nombre de coopérateurs :	14 143	15 143	
Heures de bénévolat du siège départemental	60	60	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 030	2 136	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	57 475 €	60 390 €	

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Maintien du niveau de résultat pour le siège compte tenu des revenus issus de la mutualisation des comptes à la Banque Populaire et au Crédit Agricole.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les investissements sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	66 408,60	dont	6 023,58	pour le siège départemental
		dont	60 385,02	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	740,00	dont	740,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	0,00	dont	0,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	964 247,25	dont	73 310,61	pour le siège départemental
		dont	890 936,64	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 977,30	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	24 848,93	dont	607,25	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	24 241,68	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			136,19	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 688 659,84	dont	73 906,39	pour le siège départemental
		dont	1 614 753,45	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège
soit en moyenne environ			9 071,65	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 622 251,24	dont	67 882,81	pour le siège départemental
		dont	1 554 368,43	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège
soit en moyenne environ			8 732,41	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			339,24	par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	**1,5**	**1,5**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	192	196
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	173	169
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	152	153
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	0	7
Participants aux séances de formation (estimation)	0	20

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-25			31-août-24	PASSIF	31-août-25	31-août-24
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	64 239,96	58 598,00
Terrains							
Constructions					Résultat du siège	6 023,58	5 641,96
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 240,55	3 000,95	239,60	643,04	***FONDS PROPRES DU SIEGE***	**70 263,54**	**64 239,96**
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 050,00		5 050,00	5 050,00	Provisions pour charges	2 948,65	2 345,42
ACTIF IMMOBILISE	**8 290,55**	**3 000,95**	**5 289,60**	**5 693,04**	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***	**2 948,65**	**2 345,42**
Stocks	2 112,80		2 112,80	1 694,00	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		52,49
Coopératives et usagers divers	766,70		766,70	915,89	Fournisseurs	3 043,68	2 914,36
Comptes courants OCCE				756,42	Dettes fiscales et sociales	4 834,21	7 009,11
Autres créances	740,00		740,00		Comptes courants OCCE	1 462,39	
Trésorerie	73 310,61		73 310,61	67 264,49	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	332,76		332,76	237,50	Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	**77 262,87**		**77 262,87**	**70 868,30**	***DETTES***	**9 340,28**	**9 975,96**
TOTAL	**85 553,42**	**3 000,95**	**82 552,47**	**76 561,34**	**TOTAL**	**82 552,47**	**76 561,34**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

	2024/2025	2023/2024
Cotisations reçues	29 710,50	29 499,56
Ventes de produits	1 247,50	975,00
Prestations de service et animations	8 373,16	8 110,51
Subventions d'exploitation	11 622,00	4 840,00
Dons et Mécénat	11,00	
Contributions financières reçues	9 087,49	8 244,60
Autres produits	1,77	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
PRODUITS D'EXPLOITATION	**60 053,42**	**51 669,67**
Achats de fournitures à céder	1 785,50	612,50
Variation des stocks de fournitures à céder	(418,80)	188,90
Autres achats et charges externes	16 313,67	15 875,83
Aides financières versées	12 011,00	4 540,00
Impôts et taxes	553,95	3 127,43
Salaires bruts	13 171,92	12 035,25
Charges sociales	2 804,64	2 152,77
Cotisations reversées à la Fédération	18 877,44	18 474,46
Autres charges	1 573,01	100,02
Dotations aux amortissements	607,25	478,69
Dotations aux provisions et dépréciations	603,23	512,39
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	**67 882,81**	**58 098,24**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**(7 829,39)**	**(6 428,57)**
Produits des placements	13 852,97	12 974,48
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	**13 852,97**	**12 974,48**
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	**13 852,97**	**12 974,48**
RESULTAT COURANT (I + II)	**6 023,58**	**6 545,91**
Sur opérations de gestion		7,91
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**7,91**
Sur opérations de gestion		911,86
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**911,86**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		**(903,95)**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**6 023,58**	**5 641,96**

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 650,00	1 650,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 650,00	1 650,00
TOTAL DES PRODUITS	***73 906,39***	***64 652,06***
TOTAL DES CHARGES	***67 882,81***	***59 010,10***

Coopérons dès l'École

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2025, qui dégage un excédent de 6 023,58 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 000,77	203,81		2 204,58
Mobilier de bureau	1 035,97			1 035,97
Immobilisations en cours				
Total	**3 036,74**	**203,81**		**3 240,55**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les acquisitions de l'exercice concernent :

Un téléphone portable 203,81

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 504,70	533,38		2 038,08
Mobilier de bureau	20%	889,00	73,87		962,87
	Total	**2 393,70**	**607,25**		**3 000,95**

2. Immobilisations financières

Parts Sociales Banque Populaire 5 050.00

3. Stocks

Agendas et livrets 2 112,80

4. Coopératives et usagers divers

Créances au 31 août 766,70

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Ligue de l'enseignement 740,00

7. Trésorerie

Banque Populaire	54 595,69
Crédit Agricole	4 752,84
Crédit Coopératif	11.98
Casden	4 308,86
Banque Postale	325,21
Livret Bleu coop	50.00
Intérêts à recevoir	9 206,79
Caisse	59.24
Total	**73 310,61**

8. Charges constatées d'avance

Calendrier 2026	237.50
Loyer 09/2025	95,26
Total	**332,76**

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 345,42	603,23		2 948,65
Provisions pour charges	**2 345,42**	**603,23**		**2 948,65**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**2 345,42**	**603,23**		**2 948,65**

Dotations / reprises d'exploitation	603,23
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**603,23**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Une provision pour départ à la retraite a été calculée selon les articles 4.4.3 et 4.4.4. de l'avenant n°86 du 15 décembre 2004 de la Convention Nationale ECLAT (ex-Animation). Son montant est ajusté chaque année en fonction des mouvements d'effectifs selon la formule suivante : ¼ de mois par année d'ancienneté pour tous les salariés en CDI présents depuis un an, portée à 1/3 de mois par année à compter de la 11ème année de présence. La provision est calculée avec des charges patronales au taux de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons
Néant

4. Emprunts et dettes assimilées
Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	103,68
Fournisseurs, factures non parvenues	2 940,00
	3 043,68

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 826,08
Charges sociales sur congés payés	389,69
Urssaf	697,70
Retraite complémentaire	205,33
Prévoyance	25,22
Mutuelle	59,66
Uniformation	145,72
Impôt sur revenus financiers	1 484,81
Total	**4 834,21**

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération OCCE	1 462,39

8. Autres dettes
Néant.

9. Produits constatés d'avance
Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 748	15 143
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,67 €	0,66 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**28 758,60**	**28 468,84**
Cotisations versées à la Fédération	18 877,44	18 474,46
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**18 877,44**	**18 474,46**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	11 622,00	4 540,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		300,00
Total	**11 622,00**	**4 840,00**
Dont versées aux coopératives	11 922,00	4 540,00

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :	
- Emploi	5 625.00
- Autres aides	3 462.49
	9 087.49

4. Produits exceptionnels
Néant.

5. Charges exceptionnelles

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :
Photocopieur (redevance trimestrielle de 312 €). Echéance du contrat : 01/1/2029) : 5 304 €

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants
Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques
Néant.

b) Bénévolat
A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 60 heures de travail valorisées à 1 650 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan
Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Banque Populaire Val de France
Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Val de France (convention du 21 mars 2022)
Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	91	91
Parts sociales	5 050,00	5 050,00
Livret A institutionnel	21 674,91	36 211,57
Livret A associations	78 613,63	77 283,11
Comptes à terme	200 000,00	200 000,00
Montant des intérêts (bruts)	11 487,22	10 730,98
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

Banque Crédit Agricole :
Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Y (convention du 28 février 2017). Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	124	87
Montant des intérêts (bruts)	2 365,75	2 243,50
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%